

DIRECTEUR OCCASIONNEL

FICHE DE CANDIDATURE / SIGNALITIQUE

Nom * Nom de jeune fille

Prénom Sexe M F

Adresse

Code postal Ville Téléphone

Date de naissance Lieu de naissance Dpt. / Pays

N° de Sécurité Sociale (ou INSEE pour les lycéens) Caisse de

Nationalité

Pour les étrangers (joindre copie autorisation de travail)

n° carte de travail n° carte de séjour

Validité du au

Situation personnelle célibataire marié(e) divorcé(e) séparé(e) veuf(ve)

étudiant / lycéen fonctionnaire autre

Nombre d'enfants à charge

Permis de conduire non oui > date d'obtention

Avez-vous un emploi actuellement non oui > employeur

Formation BAFD	Dates	Organismes	BAFD obtenu le
Stage de base			
Stage pratique 1			
Stage de perfectionnement			
Stage pratique 2			

Expériences d'animation (CLSH - centres de vacances - périscolaires)

Dates du/au/année	Organisme	Directeur	Lieu	Fonction	Âge enfants

Cadre réservé à l'Accoord

Matricule

* Les cases grisées sont facultatives pour faire acte de candidature mais doivent être renseignées au moment de l'embauche.

Affectation souhaitée	
Âge des enfants	Séjours
<input type="checkbox"/> 3 / 6 ans	<input type="checkbox"/> CLSH
<input type="checkbox"/> 6 / 12 ans	<input type="checkbox"/> Camp vacances / mois
<input type="checkbox"/> 12 / 15 ans	<input type="checkbox"/> Camp vacances / hebdomadaires
<input type="checkbox"/> 15 / 17 ans	<input type="checkbox"/> Mini-camp

Disponibilités	
<input type="checkbox"/>	Toussaint
<input type="checkbox"/>	Noël
<input type="checkbox"/>	Février
<input type="checkbox"/>	Pâques
<input type="checkbox"/>	Juillet
<input type="checkbox"/>	Août

1) Comment envisagez-vous votre fonction de directeur ?

**2) Quelles sont vos priorités :
Valeurs éducatives / Mode de fonctionnement / ...**

3) Comment élaborez-vous le projet pédagogique ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et n'avoir encouru aucune condamnation pour crime et délit contraire à la probité ou aux mœurs, n'être pas frappé de l'interdiction d'enseigner et n'être pas frappé de l'interdiction de participer à la direction et à l'encadrement d'institutions ou d'organismes régis par le décret du 29 janvier 1960 ou de groupements de jeunesse régis par l'ordonnance du 2 octobre 1943.

Date

Signature

CADRE RÉSERVÉ À L' AGENCE ACCOORD		
Contacté par téléphone	le	par
	le	par
	le	par
Entretien réalisé	le	par
	le	par
	le	par
	le	par
Retenu par le CLSH ou séjour	de	du au
Retenu par le CLSH ou séjour	de	du au